

devenir coadjuteur du confesseur du roi, ne songeait qu'à mettre un terme aux divisions qui désolaient l'Église en France ; M. de Choiseul visait l'archevêché de Toulouse ; les jansénistes espéraient détourner les coups dont ils étaient menacés, reprendre en sous-œuvre le débat sur les cinq Propositions terminé par les décisions de Rome, et, à l'aide de quelque concession habile, faire proclamer orthodoxe la doctrine de l'*Augustinus*. Le P. Ferrier comprit bientôt l'intention de nos Messieurs et il se retira ; M. de Choiseul, qui voulait à tout prix se recommander à l'attention du roi, continua à négocier avec ses amis. La plupart de ceux-ci auraient volontiers adopté un projet d'accommodement qui, concerté avec adresse, n'aurait demandé à leur conviction d'autre sacrifice qu'un pur respect extérieur pour la chose jugée. C'était continuer les finesses et les ambiguïtés du premier Mandement des vicaires généraux, de l'*Addition* au Formulaire. Arnauld, qui avait d'abord adopté cette politique tortueuse, même lorsque Pascal se décida à la combattre, s'éleva contre le projet. Il y avait d'abord consenti. Mais comme sœur Sainte-Euphémie avait changé Pascal en confesseur intraitable de la vérité, sœur Angélique de Saint-Jean rappela l'admirable docteur à cette intrépide vaillance qui lui faisait mépriser toutes les choses de la terre. Dans un conseil tenu à la grille de Port-Royal, Arnauld ayant exprimé l'avis qu'on devait poursuivre les ouvertures de paix qui arrivaient en temps si opportun, sa nièce se jeta à ses pieds pour le conjurer de sauver la doctrine de saint Augustin et de ne pas l'abandonner aux hasards des négociations. « Vous ne savez, lui répondit le docteur, ce que vous demandez. Le bruit est qu'on va vous perdre si l'accommodement ne se fait. — Qu'importe, dit la sœur Angélique de Saint-Jean, il s'agit de la religion. Qu'est devenu votre zèle ? Avez-vous si peu de foi et si peu de confiance en Dieu ? Allez ! Si vous abandonnez la doctrine de saint Augustin, je la défendrai jusqu'au dernier soupir de ma vie. » Ce cri toucha M. Arnauld. D'ailleurs il n'était naturellement que trop porté à l'entendre. « Les doigts lui démangeaient déjà de ne plus écrire, de ne plus avoir à ranger en bataille ses raisons et démonstrations (1). » Il rentra avec Nicole dans son château-fort, où il se remit à foudroyer les ennemis de la

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 166.

Grâce. Ses amis ne lui cachèrent pas leur dépit. Rien ne put le faire revenir sur sa belliqueuse détermination.

Il écrivait avec une écrasante logique à M. Singlin :

Y a-t-il donc rien de plus naturel que de demander à ceux qui me font ce scrupule, si celui que l'on regarde comme le plus éclairé de tous nos amis (M. Singlin) n'était pas aussi croyable en 1657 qu'en 1663... On soutenait alors que l'Église n'a jamais approuvé les subtilités et les explications éloignées lorsqu'il s'agit de la vérité et de la justice. Quelle est donc cette nouvelle Église qui a changé tout d'un coup d'esprit, et qui approuve comme une conduite évangélique ce que l'Église de Jésus-Christ n'a jamais approuvé ? Enfin l'Église a voulu jusqu'en 1657 que l'on fût ferme et sincère... mais tout cela est changé en 1663. Ces pensées si généreuses se sont évanouies. Je n'insulte point, Monsieur,... je vous parle dans un véritable gémissement de cœur.

M. Sainte-Beuve attribue à l'entêtement d'Arnauld la rupture du projet à la réalisation duquel Port-Royal avait attaché « bien des espérances ». Les *Politiques* de Port-Royal, ceux dont l'abbé d'Aubigny parlait à Saint-Evremond et qui menaient tout, auraient bien laissé M. Arnauld boudier et écrire sous sa tente, et auraient volontiers poursuivi les négociations entamées. La preuve en est que, même après la retraite du docteur, nos Messieurs, de concert avec l'évêque de Comminges, envoyèrent à Rome une exposition doctrinale fort captieuse et une déclaration des sentiments où ils se trouvaient à l'égard de la soumission due au Souverain Pontife, avec promesse d'accomplir ce qu'on leur ordonnerait. Ce qui rompit tout, ce fut la vigilance de l'Assemblée du clergé. Les évêques avaient vu avec déplaisir l'ouverture de négociations qui renouvelaient une question terminée par les décisions de l'Église. Quand ils surent que les Jansénistes avaient écrit au Pape, ils l'avertirent aussitôt des dispositions secrètes dont les défenseurs artificieux de l'*Augustinus* étaient animés. En même temps, chargés par le roi d'examiner la déclaration de Port-Royal pour l'accommodement, ils la cassèrent comme tendant à rétablir tout à fait le jansénisme et à rendre inutile tout ce qui avait été fait pour le détruire. A Rome, dans une congrégation de cardinaux, on jugea qu'on ne devait pas même répondre aux lettres de M. de Choiseul et de ses amis. C'est ainsi qu'échoua le projet d'accommodement. L'évêque de Comminges attribua

cet échec à ses amis ; il en fut très-irrité et il disait qu'il était obligé pour son honneur de découvrir des mystères qu'il avait couverts jnsqu'à cette heure. Madame de Sablé, qui était fort liée avec lui, s'appliqua à prévenir un éclat qui eût accablé Port-Royal (1). Elle lui demanda, par l'estime qu'il avait eue pour ces gens-là, de ne pas tacher leur réputation de la perte de ses bonnes grâces. Le prélat s'apaisa : les mystères, peu glorieux sans doute, restèrent couverts, et la réputation des Messieurs continua à briller sans tache.

Les idées de résistance ouverte de M. Arnauld triomphèrent. Arnauld n'était pas seul à les partager ; il avait pour lui, dit M. Sainte-Beuve, Nicole, qui était un homme de plume s'il en fut, et qui tout en voyant les défauts de son chef et en souffrant quelquefois, en essayant même de les tempérer, partageait pleinement ses goûts de polémique et les servait ; il avait l'humble caractère de M. de Sacy, dont la douceur opiniâtre et l'invariable patience regardaient peu aux circonstances générales et aux horizons environnants, et ne tenaient pas compte des opportunités d'agir et des saisons ; il avait M. de Roannez, M. Hermant et la petite église de Beauvais ; il avait surtout sa nièce, la mère Angélique de Saint-Jean, à laquelle il aimait, a-t-on dit, à communiquer ses pensées sur les affaires de l'Église, « comme saint Ambroise en conférait autrefois dans le temps de la persécution avec sainte Marcelline sa sœur, » et par qui il se laissait volontiers conseiller. Par elle il était assuré d'avoir pour disciples et servantes déclarés et unanimes toute cette communauté d'élite, dont les moindres filles se sentaient enorgueillies de reconnaître M. Arnauld pour oracle et de devenir les sentinelles avancées de la foi. « Dieu, qui choisit assez souvent les choses du monde les plus faibles pour confondre les plus fortes, a dit un historien de ce bord, avait dans Port-Royal des épouses intrépides, pendant que l'Église ne voyait que de la lâcheté dans la plupart de ses ministres. » Que n'auraient point fait ces pieuses filles pour mériter de tels éloges !... « Port-Royal des Champs n'est qu'un avec vous, écrivait quelque temps auparavant la sœur Angélique de Saint-Jean à M. Arnauld ; hasardez-nous. Peut-être que nous serons les valets de pied des princes de l'armée d'Achab, qui devaient

1 Cousin, *Madame de Sablé*, p. 203.

entrer les premiers dans le combat et gagner la bataille (1). »

Ces valets de pied en jupon des princes de l'armée janséniste entrèrent bientôt dans la lutte. Le nouvel archevêque de Paris, après avoir attendu près de deux ans ses bulles, venait enfin de les recevoir le 10 avril 1664. M. Lancelot, resté longtemps dans l'ombre, en sortit à cette occasion. Les religieuses de Port-Royal le chargèrent d'aller en leur nom féliciter le prélat. M. de Péréfixe profita de cette circonstance pour prier l'envoyé des *sentinelles avancées de la foi* de leur faire entendre combien leur rôle était coupable et ridicule.

Représentez-leur, je vous prie, dit-il, qu'elles doivent se résoudre à chercher les moyens de contenter le roi : que deux papes ayant parlé, et les évêques ayant reçu leur jugement, les Facultés l'ayant admis, les docteurs et les religieuses ayant signé, et toutes les communautés ayant passé par là, il n'est nullement à-propos qu'une seule maison de filles veuille faire la loi aux autres, et paraître ou plus juste, ou plus intelligente que les papes, les évêques, les prêtres et les docteurs...

Monseigneur, répliqua Lancelot, comme elles n'ont à répondre que d'elles, elles ne croient pas devoir tant regarder ce qu'ont fait les autres que ce qu'elles doivent faire elles-mêmes : et, après tout, Monseigneur, si c'est une faute que celle-là, elle est sans doute bien pardonnable, puisqu'au plus on ne les peut accuser que de quelque trop grande retenue, et toute la grâce qu'elles demandent, c'est qu'on veuille bien au moins épargner leur tendresse de conscience pour ne les pas forcer à faire ce qu'elles ne croient pas pouvoir faire.

Oh ! reprit l'Archevêque, cela se doit plutôt appeler entêtement qu'une tendresse de conscience. Des filles ne doivent jamais en venir jusque-là, quand le Pape et les évêques leur commandent quelque chose....

M. Lancelot ne se laissa pas convaincre. En sortant, il parla avec l'aumônier de M. de Péréfixe de la conversation qu'il venait d'avoir avec le prélat, et lui dit :

Ces filles-là ne sont pas si peu instruites qu'elles ne sachent que quelque respect qu'elles doivent au Pape et aux prélats, il vaut pourtant mieux obéir à Dieu qui leur demanderait un compte rigoureux, en son jugement, d'une signature qui devant lui ne pourrait passer que pour un mensonge et pour la marque d'un faux témoignage. Ainsi que

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. iv, p. 174.

M. de Paris fasse fond là-dessus, qu'il prenne telle mesure qu'il lui plaira, mais qu'il ne s'attende point à autre chose, s'il lui plaît.

La première mesure que prit l'archevêque fut de publier un mandement prescrivant la signature ; et la seconde, d'aller visiter Port-Royal pour tâcher de faire entendre raison aux religieuses récalcitrantes. Le mandement fut vivement attaqué par ce qu'il établissait une distinction mal entendue entre la foi divine et la foi humaine, demandant l'une pour le *droit* et l'autre pour le *fait*. Ce qui fit un si grand fracas, dit le P. Rapin, que M. de Péréfixe en fut étonné lui-même. Les écrits recommencèrent à se multiplier et à courir plus que jamais (1).

Laissons se multiplier et courir ces écrits dont les *Imaginaires* de Nicole furent les plus remarquables ; entrons avec l'archevêque dans le monastère de Port-Royal. Un ami des Religieuses nous y invite : « Paris, s'écrie-t-il, est maintenant un lieu où l'on doit accourir du bout du monde pour y voir de près le plus grand et le plus rare spectacle qui soit possible de s'imaginer (2). »

1. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 248.

2. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique avec des réflexions*, t. II, p. 165.

XIII.

Théorie de la résistance enseignée aux religieuses de Port-Royal. — Sorts sacrés et songes mystérieux. — Deux portraits de l'archevêque de Paris. — Première visite de M. de Péréfixe à Port-Royal : il est joué par les religieuses. — Requête aux saints. — Seconde visite : protestation tumultueuse des religieuses ; crime de M. de Péréfixe : il appelle *pimbêche* Madame l'Abbesse. — Enlèvement des récalcitrantes. — Arrivée de la mère Eugénie, de la Visitation : son attitude humiliée choque les religieuses et M. Sainte-Beuve ; attitude d'un sénateur aux pieds de *Notre-Dame* de Saint-Gratien. — Espérance d'intervention divine déçue. — Sœur Eustoquie de Brégy et sœur Christine Briquet. — Calvinisme des religieuses de Port-Royal. — Les *Signeuses*. — Sœur Flavie et sœur Dorothee. — Dérèglement honteux de M. Chamillard : *il n'a pas dit prime à une heure et demie*. Confessions et communions *par lettres*. — La mère Angélique de Saint-Jean chez les Annonciades : ses disputes théologiques avec la mère de Rantzau ; son protestantisme et son mysticisme. — Réunion aux *Champs* de toutes les religieuses rebelles : surveillance et contrebande ; M. de Sainte-Marthe, perché sur un arbre, fait des petits discours. — Les chaises renversées. — Le célèbre M. Hamon, médecin et théologien : sa doctrine luthérienne sur les sacrements ; les religieuses la pratiquent. — Nos Messieurs défendent leurs saintes amies. — Affaire des quatre évêques. — Les champions de madame de Longueville. — Projet d'accommodement : fourberie des jansénistes. — La *paix* de Clément IX. — Triomphe des *confesseurs de la vérité*. — Médaille commémorative. — Mot de l'abbé de Hautefontaine.

Les religieuses de Port-Royal étaient préparées de longue main à contrister l'Église par le rare spectacle qu'elles allaient donner. Le 16 avril 1664, la mère Agnès écrivait à madame de Foix, coadjutrice de Saintes : « Notre Seigneur nous a donné trois ans d'intervalle pour nous disposer à tout... » « On mit à profit ce temps, dit M. Sainte-Beuve, comme dans une place de guerre qui s'attend de jour en jour à être assiégée... La mère Agnès rédigea un corps d'instructions, concerté sans doute de point en point avec la sœur Angélique de Saint-Jean, et revu et approuvé par M. Arnauld : *Avis donnés aux religieuses*